

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 28 (1895)

Buchbesprechung: Théologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

THÉOLOGIE

LÉONARD JACOB. — JÉSUS ET LA LOI MOSAÏQUE¹.

Cette dissertation, pour être courte, n'en est pas moins nourrie, substantielle et, le point de départ de l'auteur admis, réussie. Rien n'y manque de ce qui peut, d'après les documents sacrés, nous faire voir dans le développement psychologique de Jésus et dans sa position vis-à-vis de la loi mosaïque aussi bien que dans son œuvre messianique, une *évolution historique*, un drame essentiellement humain, d'une portée immense pour le bien de l'humanité. Voilà l'esprit dans lequel est conçue cette publication.

M. Jacob a voulu rectifier, je dirais plutôt compléter le point de vue représenté par M. W. Bousset dans son travail, publié en 1892, sur *L'enseignement de Jésus dans son opposition au judaïsme* (voir la *Revue* de l'an dernier, p. 284 à 288). M. Jacob et M. Bousset s'occupent du même sujet, traitent les mêmes questions et au fond arrivent aux mêmes résultats ; mais le premier s'attache de préférence à montrer le côté humain, l'influence du milieu historique dans l'œuvre réformatrice de Jésus, et lui trouve des analogies avec les héros de la foi tels que Luther ; tandis que M. Bousset cherche et trouve dans un principe original, dans un esprit nouveau, dans une vie nouvelle et divine, indépendante, libre, créatrice, voulue et possédée par Jésus, le secret de sa force et de la réussite finale de son œuvre. M. Jacob nous représente Jésus comme accomplissant

¹ *Jesu Stellung zum mosaischen Gesetz.* Ein Beitrag zum Leben Jesu und zur Ethik, von Lic. theol. Leonhard Jacob, Pfarrverwalter in Londorf. Mit einem Vorwort von Prof. D. Baldensperger in Giessen. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. 1893, IV et 46 p. Prix : 1 mark.

son œuvre messianique, pour ainsi dire, par bonds et par secousses, *ruckweise*, à mesure que l'inintelligence, la méchanceté ou le légaliisme servile l'y provoquent en blessant sa conscience et sa piété; M. Bousset nous le représente comme ayant toujours le sentiment, la vue claire de sa mission divine, libératrice et rénovatrice. M. Jacob se voit obligé d'avouer qu'il a aussi dû recourir au procédé de l'abstraction pour nous tracer le tableau raccourci de l'enseignement de Jésus, et M. Bousset de son côté ne néglige pas les éléments historiques dans son tableau de l'opposition de Jésus au judaïsme. Si la substance du travail de ce dernier se résume dans cette phrase de Wellhausen : « L'Evangile développe des germes renfermés dans l'Ancien Testament, mais il proteste contre la tendance dominante du judaïsme, » celle du travail de M. Jacob se trouve dans une note de la page 45 où il est dit : « La position de Jésus vis-à-vis de la loi de l'Ancien Testament est donc un problème, et la solution de ce problème consiste dans l'intelligence vraie des paroles de saint Paul : Christ a été soumis à la loi ; Christ est la fin de la loi ; accomplissez la loi de Christ. »

Mais il importe maintenant, pour mieux comprendre cette caractéristique générale du travail de M. Jacob, de retracer la marche qu'a suivie l'auteur et d'en reproduire quelques raisonnements. L'auteur signale lui-même (p. 2) le plan qu'il s'est proposé et qui termine une espèce de préambule dont voici la traduction :

« L'idéal moral n'est pas le fruit de la méditation des moralistes, mais celui de l'histoire. Dans le domaine du bien, comme dans celui du beau, ce sont en effet toujours des individus isolés et doués d'une faculté créatrice qui produisent un grand progrès. Attachés à leur époque par des liens divers et conditionnés par elle dans des points importants, ils tirent des profondeurs de leur volonté un nouvel idéal de la vie. Cet idéal se formant et croissant d'une façon inconsciente, n'entre peut-être que tardivement et graduellement en conflit avec les mœurs en vogue, mais il se voit ensuite entraîné vers une lutte mortelle, où le porteur de ce qui est nouveau sera peut-être *crucifié*, tandis que son *idéal* sortira victorieux de la lutte. Car c'est par le meurtre, par le triomphe de sa brutalité, que le système dominant prononce son arrêt de mort. La position de Jésus en face de la loi mosaïque, c'est le plus grand progrès qui ait été accompli dans le domaine moral, c'est le processus de la formation de l'idéal moral par excellence.

» Il y a déjà un intérêt purement esthétique à observer le déve-

l'opémentation, le devenir de ce qui est nouveau au milieu des formes et des voiles de ce qui est vieux. Tout devenir nous attire par son caractère *mystique*. Quelle chose admirable que la croissance d'un corps organique avec son incessante transformation de la matière! Mais le devenir dans le domaine de l'esprit offre de bien plus grands吸引. Nous le comprenons mieux, car bien que nous fassions chaque jour l'expérience de ce devenir physique nous n'en éprouvons pas une sensation intime, il n'atteint pas notre conscience propre (*Selbstbewusstsein*). Notre devenir spirituel, au contraire, nous ne pouvons guère, il est vrai, le saisir à l'aide de l'intelligence seule, dans sa profondeur, mais nous en avons le sentiment et y trouvons une analogie avec le devenir spirituel d'autrui. Nous sentons que nous sommes *devenus* et que nous *devenons* chaque jour par l'étonnante réciprocité d'action entre le vieux et le nouveau, entre notre vie originale propre et une atmosphère intellectuelle qui nous est étrangère. Tout état de conscience d'un moment donné est le résultat d'un procès vital où se trouvent en jeu notre prédisposition originale et les influences extérieures.

» Un examen de la position que Jésus a prise vis-à-vis de la loi mosaïque, c'est-à-dire une exposition de la genèse de la conscience morale de Jésus, n'offre pas seulement un attrait esthétique mais est aussi d'une haute importance au point de vue apologétique. Nous reconnaîtrons dans la nature *religieuse* de Jésus ce qui détermine son idéal *moral*. Par là nous verrons que toute morale non religieuse est jugée. Ensuite nous découvrirons dans le caractère et les actions de Jésus une certaine obscurité qui n'est pas seulement produite par l'imperfection des documents, mais qui est aussi le propre fait de toute existence réelle. Un caractère créé par la pure imagination serait à la fois bien plus simple, plus compréhensible et plus clair.

» Nous souvenant que celui qui veut sonder le fond des actions peut se tromper, même en s'occupant de personnes de moindre valeur, nous avouerons que notre exposition, même là où elle s'avance sur un terrain ferme, ne sera qu'un *essai* de recherche intelligente. Nous examinerons: 1) le sol maternel du développement, savoir la loi mosaïque; 2) le principe actif, savoir l'attitude de Jésus à l'égard de la loi, attitude provenant de sa conscience messianique, et 3) l'action pratique de Jésus. »

Résumons chacune de ces trois parties.

I. « L'histoire du peuple d'Israël est bien propre à nous montrer

que *la loi*, c'est-à-dire l'expression nettement formulée de l'idéal moral, est toujours basée sur la situation historique de ce peuple et motivée par son idée de Dieu. Plus que tout autre, ce peuple a vu dans l'histoire un produit de l'action divine. Mais le développement historique sert à son tour à former la conception de Dieu ; la piété découvre dans l'histoire la volonté de Dieu. L'activité humaine doit se régler sur celle de Dieu. Ceci revient à dire que, puisque des motifs religieux sont à la base de la conduite morale, l'idéal de cette conduite se règle d'après l'idée de Dieu telle que la produit l'histoire. L'idéal moral est, comme l'idée de Dieu, un produit de l'histoire. » C'est à la lumière de ce principe, et pour faire ressortir cette étroite corrélation de l'histoire avec l'idéal moral et l'idée de Dieu, que l'auteur trace une rapide esquisse de l'histoire du peuple d'Israël, s'arrêtant surtout à l'époque contemporaine de Jésus.

Reproduisant sur ce point les opinions de divers écrivains tels que Wellhausen, Stade, Schürer et surtout Baldensperger, il décrit le grand changement survenu dans l'idéal moral et religieux du peuple d'Israël pendant et après l'exil. Le vieil Israël avait en général, avant l'exil, l'idée qu'il devait à Jahwé reconnaissance et obéissance à sa volonté. Les usages établis sont l'expression de cette volonté, et le culte est le moyen de la flétrir en faveur des individus et de la nation avec laquelle Dieu a daigné, dès les temps anciens, établir un pacte d'alliance. La disposition morale dominante est une sécurité charnelle qui a sa source dans le sentiment de la bienveillance divine, mais cette sécurité a pour contrepoids la crainte de la colère divine frappant tout le peuple lorsque le péché d'un individu n'a pas été expié. Pendant l'exil, la prédication des prophètes porte ses fruits. Les malheurs prédis par eux ne sont que la juste punition des péchés de tout le peuple. Il s'agit maintenant de se repentir et d'entrer dans une voie nouvelle. Des prophètes, comme Ezéchiel, annoncent la vraie justice selon Dieu, qui doit consister moins dans les cérémonies du culte et dans les holocaustes que dans les dispositions intérieures du cœur. Dieu, dans son amour, a révélé au peuple sa *loi* pour que l'homme trouve la vie dans l'accopplissement de cette loi. « L'âme qui pêche meurt. » « Le juste vivra à cause de sa justice. » La loi devint alors une autorité extérieure, une norme pour toutes les manifestations de la vie. A côté de la *loi* surgit l'*espérance messianique* qui en est comme le complément et le mobile de son accomplissement ; car

elle est l'espérance d'un nouvel ordre de choses où, selon les prophéties, règnera la justice.

Environ l'espace de deux vies d'homme après la déportation, une nouvelle société se forme. Le peuple est homogène, ayant un *seul* culte, un *seul* clergé et des lois *écrites* qui régissent la vie civile. C'est alors que commence la période que l'auteur nomme le moyen âge juif... « Un grand changement s'opère dans les esprits pendant l'époque apocalyptique, lors de l'avènement de la culture gréco-latine. Devant ces abominations de la désolation, le Dieu des prophètes, d'ailleurs déjà élevé au-dessus du monde, se retire pour faire place au Dieu des docteurs de la loi, au *Dieu des cieux*. Lui qui est pur ne se mêlera plus de ce monde souillé. Il se soustrait toujours davantage aux regards des hommes et cela dans un temps où sa présence eût été si nécessaire. » Nous arrivons ainsi à l'époque désignée comme le *Spätjudentum* ou judaïsme à peu près contemporain de Jésus.

Ici l'auteur résume ce que nous connaissons déjà des différentes parties (religieuse, civile, morale, cérémonielle) de la loi mosaïque et des diverses tendances de l'époque. Le *nomisme* en est le caractère dominant. « Dieu a donné à son peuple beaucoup de lois pour lui procurer une grande récompense. » La rémunération est le mobile de l'accomplissement des nombreux préceptes qui enlacent comme dans un réseau toutes les phases et toutes les formes de l'existence humaine. De là la casuistique. L'idée populaire sur Dieu est devenue essentiellement juridique. Dieu est conçu avant tout comme vengeur (*Strafgerechtigkeit*). Le nomisme produit le pharisaïsme qui se satisfait aisément dans l'observation des nombreuses cérémonies et des mille prescriptions légales, mais qui n'a souci d'observer le cinquième commandement. Le nomisme cependant pouvait être aussi animé d'un vrai zèle religieux, témoin Paul de Tarse qui, tout en étant irréprochable, quant à la justice de la loi, éprouvait dans les profondeurs de son âme le besoin d'être délivré de l'empire du péché que la loi elle-même lui faisait sentir. Paul est le représentant de ces âmes pieuses qui, dans l'ardeur de leur zèle pour la loi, sentaient leur impuissance et se réfugiaient dans les espérances messianiques. Le mysticisme et le nomisme sont donc les deux pôles, les deux faces opposées de la piété juive. L'époque où Jésus-Christ parut n'était pas irréligieuse, tant s'en faut. Sans contredire Bousset qui refuse au judaïsme contemporain de Jésus toute possibilité d'opérer une réforme, il est juste d'affirmer

qu'une époque où vivaient des hommes comme Zacharie et Siméon et des femmes comme Elisabeth et Anne n'était pas une époque irréligieuse, que tout au moins il y avait, au sein du peuple juif, une prédisposition à une révélation nouvelle, un vif désir de posséder le salut. Christ est venu dans l'accomplissement des temps.

II. « A l'exemple de Keim, qui fait dépendre la position de Jésus en face de la loi de sa conscience messianique et de sa filialité divine, nous voyons toute la puissance de la vie personnelle de Jésus, et par conséquent aussi le principe moral qui s'y manifeste, renfermée dans sa *conscience messianique*. » Comme Baldensperger, l'auteur voit dans le baptême de Jésus une confirmation divine, intérieure plus qu'extérieure, de sa vocation de Messie, vocation pour laquelle il avait une prédisposition spéciale et originale que l'historien, comme tel, doit admettre sans l'expliquer, laissant au lecteur le soin de se représenter de son mieux le développement moral et religieux de Jésus depuis son enfance jusqu'à son baptême. La tentation de Jésus doit s'envisager moins comme un fait isolé et momentané que comme l'époque où il se rendit compte de la vraie nature du *règne de Dieu* en présence des opinions et des espérances de ses contemporains.

Le début de sa prédication semble n'être que la continuation de celle de Jean. Elle s'y rattache au point qu'on le tient pour un prophète, annonçant *l'approche* du règne de Dieu, mais n'en proclamant pas la *présence*, comme devait le faire le Messie. Mais toute son activité ultérieure, sa prédication, ses propres déclarations dénotent en lui la pleine assurance de sa mission messianique. Seulement, il s'est formé une nouvelle conception du règne de Dieu. « Il a fait l'expérience et acquis la possession du bien suprême du règne de Dieu et en a connu la vraie nature. » Ce règne n'est ni extérieur, ni métaphysique, mais spirituel. Il a son siège dans le cœur. « Il est présent et manifeste dans la personne de Jésus ; et il s'étend à mesure que les hommes s'attachent à lui, deviennent ses frères en regardant, d'après son exemple, comme un père plein d'amour et de tendre sollicitude le Dieu souverainement élevé et éloigné, le Créateur du ciel et de la terre, et en devenant les serviteurs les uns des autres, disposés à donner leur vie pour le service de leurs frères. » Telle est la conception nouvelle du royaume de Dieu, qui est le fait propre et le principe dominant de la vie de Jésus, dans la conscience messianique duquel la religion et la moralité sont intimement unies.

C'est surtout dans les pages 18 à 20 que l'auteur expose en quelques traits bien saillants toute la portée de la prédication du royaume, soit dans les points d'attache qui la relient au passé, soit dans ce qui en constitue la nouveauté, le caractère original. Ces pages, comme d'ailleurs bien d'autres encore, dénotent chez M. Jacob l'intention de justifier le sous-titre de son opuscule : « Contribution » non seulement « à la vie de Jésus, » mais aussi « à l'*Ethique.* » Cette éthique chrétienne, inséparable de la dogmatique, puisque dans la conscience messianique de Jésus, et par conséquent dans la vie du fidèle qui s'attache à lui, la religion et la morale sont indissolublement unies, cette éthique, dis-je, faisant abstraction de la théologie paulinienne, serre de près la pensée de Jésus et justifie la distinction bien connue entre la *religio Christi* et la *religio de Christo*. Voici le résumé de ce résumé : « Dieu est amour. Le bien suprême est un bien éthique. Le règne de Dieu est un idéal moral. La repentance et la justice ne sont plus une condition d'entrée dans ce règne, mais en font partie. De même qu'il n'y a qu'une seule vertu religieuse, savoir la foi ou l'amour pour Dieu, il n'y a aussi qu'une seule vertu morale : l'amour du prochain, et comme la vertu religieuse est la source de la vertu morale, celle-ci n'est qu'une partie de la vertu religieuse. »

III. Ce n'est que dans la troisième partie de son travail (p. 21-46) que M. Jacob aborde proprement, et développe, la question de la position que Jésus a prise en face de la loi, du système établi et de ses défenseurs attitrés ; la lutte inévitable du principe nouveau avec l'immobilisme et le formalisme des traditions, des institutions, des usages et des croyances. Au fond Jésus ne s'est pas proposé et ne pouvait pas se proposer de fonder une religion nouvelle. Son intention n'était pas d'abolir la loi, mais de l'accomplir, de la porter à sa perfection. Ce n'est qu'à mesure que son principe nouveau de sainteté se trouvait contrarié, blessé par l'ignorance ou la méchanceté que le conflit devait éclater. Ce n'est que graduellement que le contraste entre son idéal et les réalités extérieures lui fit sentir l'incompatibilité de son principe avec l'ordre de choses établi et les idées dominantes. Vrai enfant d'Israël, mais appelé à être le Messie de son peuple, toute son ambition était de gagner des âmes et de les préparer pour le règne de Dieu. S'il combat les fausses interprétations de la loi, il le fait en s'appuyant lui-même sur la loi et les prophètes ; car en vrai réformateur il n'en veut qu'aux abus et se soumet d'ailleurs, en conservateur vraiment *libre*, aux usages qui

ne blessent pas sa conscience. Il pourrait même sembler parfois que Jésus fût beaucoup plus juif qu'on ne se le représente communément, quand on voit avec quel soin il s'acquitte des devoirs religieux et accomplit les cérémonies prescrites, et comment il rattache ses enseignements aux conceptions courantes.

Laissant de côté les détails sur les discours polémiques de Jésus (au sujet de Jean-Baptiste, du sabbat, du mariage, etc.), tels que nous les rapportent les trois premiers évangiles, je récapitule tout l'opus-cule d'après M. Jacob en le traduisant : « L'homme qui a dit que le ciel et la terre passeront, tandis que le moindre trait de la loi subsistera, a lui-même déclaré *nulles* plusieurs parties de la loi de l'ancienne alliance. L'homme le plus conservateur se comporte en réformateur radical. C'est que l'idée qui vit en lui agit avec la puissance et la sûreté qui sont propres aux grandes idées. Jésus, le Messie, est venu pour accomplir et confirmer la loi en vertu de sa mission. Mais dans la conscience religieuse morale de ce Messie, cet *accomplissement* devient un *perfectionnement* qui équivaut à l'abolition de certaines parties et à une transformation totale de la signification de cette loi. »

« La pensée nouvelle positive de Jésus est que toute l'activité morale doit se rapporter au bien suprême. Ce qui ne s'accorde pas avec cette idée doit tomber. Mais cela même que l'on conserve doit être placé sous un jour nouveau pour recevoir une application vraie. L'activité morale rapportée au bien suprême n'est pas la condition préalable pour l'obtention de ce bien, mais bien un facteur (*ein Moment*) de ce bien. C'est *l'accomplissement de la loi*, son développement, son perfectionnement....

» Ce que nous avons déduit de la prédication du royaume comme contenu de la conscience de Jésus est confirmé par sa manière d'agir ; toutefois d'après le principe qui ne voit pas dans la réalité la manifestation pure de l'idée. De là résulte à le bien prendre une double image de Jésus. Mais n'est-ce pas là le fait de tout homme éminent qui a réalisé un grand progrès dans le domaine spirituel ? La vie nouvelle se développe sous les voiles de la tradition et ne saurait jamais renier cette origine.

» Nous distinguons par conséquent un Christ selon la chair et un Christ selon l'esprit, c'est-à-dire une réalité historique et la loi qui y préside. Celle-ci seule a pour nous une importance directe et devient notre norme, notre idéal ; mais nous ne la possérons que sous les voiles de celle-là. L'odeur du terroir ne fait pas partie cons-

titutive de l'essence même d'une belle plante, mais sans les amas de terre qui l'entourent, la semence ne saurait se développer, ni la plante prospérer.

» La réalité historique que nous nommons « l'attitude de Jésus à l'égard de la loi mosaïque » n'a pas seulement pour nous de l'importance en tant que la pensée morale qui en est la base et en un sens la loi *matérielle*, devient pour nous une norme morale ; la loi de son développement *formel* doit également nous servir de type. Ce qui est nouveau ne prend pas brusquement et tout d'un coup la place de ce qui est vieux. Le vrai progrès dans la vie spirituelle, religieuse, morale, n'a pas sa source dans une critique scientifique et dans l'exécution d'un programme qui en serait le produit, mais dans toute l'activité et la vie d'une personne. La *vie nouvelle* jaillit, presque sans réflexion, par un élan naturel, des profondeurs mystérieuses de la personne. Toute critique vraie est un *accomplissement*, l'affirmation du nouveau, en sorte que ce qui est vieux devient superflu et se meurt. »

M. Jacob est un disciple du Dr Baldensperger, le professeur bien connu de la faculté de Giessen, qu'il cite fréquemment, et qui a consenti à être le parrain de son travail en le recommandant au public dans un avant-propos (pages I-IV). Il y aurait beaucoup à dire sur ces quelques pages où l'on respire d'avance l'atmosphère morale qui pénètre tout le travail de M. Jacob et où la théorie de l'évolution est appliquée avec conviction, sans réserve, à la genèse du christianisme et à la personne même de Jésus. Mais laissant de côté toute velléité de polémique et me limitant au rôle de simple *bulletiniste*, je laisse aux lecteurs bénévoles et compétents le soin de se former eux-mêmes une opinion sur le grave sujet en question, en comparant entre eux les ouvrages de MM. Baldensperger, Joh. Weiss, Bousset et Jacob.

Luserna san Giovanni, octobre 1894.

JEAN-JACQUES PARANDER.

CARL CLEMEN. — L'UNITÉ DE CONCEPTION DES ÉPITRES PAULINIENNES¹.

M. Clemen a voulu, par cet ouvrage, compléter sa *Chronologie des épîtres de Paul*, publiée depuis un peu plus d'un an. Il le fait actuellement, en 1894, à l'occasion du second centenaire de l'Université de Halle, où il est privat-docent. Il reprend successivement chacun des écrits attribués à l'apôtre des Gentils, depuis les Thessaloniciens jusqu'aux Pastorales, et il en relève le paulinisme ou le non-paulinisme en recourant à la philologie, à l'histoire et à la pensée contemporaine. Comment abréger ce qui a dû l'être déjà, pour donner aux lecteurs une idée de l'accumulation de matériaux que supposent ces 184 pages ? L'œuvre sera consultée avec fruit par tous ceux qui veulent savoir ce qu'ont pensé sur tels et tels passages douteux les princes de la critique ancienne et moderne, spécialement les auteurs des hypothèses d'interpolation et de compilation, tant en Allemagne qu'en France, en Angleterre, en Hollande, en Suisse. Pour faciliter ces recherches, l'auteur aurait pu joindre à la liste des noms propres cités (p. 179-183) le répertoire des chapitres et versets discutés, au lieu de se contenter de les marquer au haut des pages. Ce n'est pas à dire que la solution de M. Clemen ou le parti auquel il s'arrête satisfasse toujours : du moins la discussion, de la préface à la conclusion, est savamment conduite d'après les textes originaux, ce qui est d'un grand prix, quelque ralentie qu'en devienne la lecture.

¹ *Die Einheitlichkeit der paulinischen Briefe an der Hand der bisher mit Bezug auf sie aufgestellten Interpolations- und Compilations-Hypothesen, geprüft von Lic. Dr. Carl Clemen, Privatdocent an der Universität Halle-Wittenberg. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. 1894.*
VI et 184 pages. M. 4, 80.

E. C.